

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

### M25\_TnS\_002 MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SCENIQUES DU TNS.

#### Conditions de remise des offres

#### DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES :

**JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 À 17H00**

Plis envoyés uniquement par voie dématérialisée sur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

*Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre*

*Plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».*

Il est rappelé que seule la **date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte** et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire. Il est donc fortement recommandé au **soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.**

La remise d'une offre papier n'est pas autorisée.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

THEATRE NATIONAL DE STRSBOURG

1 Avenue de la Marseillaise

67005 Strasbourg-cédex

ww.tns.fr

<b>L'ESSENTIEL DE LA PROCEDURE</b>	
<b>Objet</b>	MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SCENIQUES
<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
<b>Nombre de lots</b>	Non alloti
<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
<b>Variantes</b>	Sans
<b>PDE</b>	Sans
<b>Clause sociale</b>	Sans
<b>Pénalités</b>	30 € par jour de retard
<b>Clauses environnementales</b>	Sans
<b>Durée/Délai</b>	48 mois

1.	OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	4
1.1	Objet.....	4
1.2	Lieu(x) d'exécution.....	4
1.3	Mode de passation.....	4
1.4	Type et forme de contrat.....	4
1.5	Décomposition de la consultation.....	4
1.6	Nomenclature.....	4
1.7	Réalisation de prestations similaires.....	4
2.	Conditions de la consultation.....	5
2.1	Délai de validité des offres.....	5
2.2	Forme juridique du groupement.....	5
2.3	Variantes.....	5
3.	Conditions relatives au contrat.....	5
3.1	Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
3.2	Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
3.3	Prix des prestations.....	5
4.	Contenu du dossier de consultation.....	7
5.	Présentation des candidatures et des offres.....	8
5.1	Documents à produire – (Candidature).....	8
5.2	Pièces de l'offre.....	9
5.3	Visites sur site.....	10
6.	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
6.1	Transmission électronique.....	10
6.2	Transmission sous support papier.....	11
7.	Examen des candidatures et des offres.....	11
7.1	Sélection des candidatures.....	11
7.2	Attribution de l'accord-cadre.....	11
7.3	Suite à donner à la consultation.....	12
7.4	Négociations.....	13
8.	Renseignements complémentaires.....	13
8.1	Adresses supplémentaires et points contact.....	13
8.2	Procédures de recours.....	13

# 1. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

## 1.1 Objet

La présente consultation concerne la maintenance et l'entretien des équipements scéniques.

## 1.2 Lieu(x) d'exécution

### **Sites du Théâtre national de Strasbourg :**

- **Siège : 1, avenue de la Marseillaise, 67005 Strasbourg-Cédex**
- **Ateliers de construction : 8, rue de l'industrie, 67400 Illkirch-Graffenstaden**

## 1.3 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 et R.2123-1) \_inférieure au seuil des procédures formalisées conformément au Code de la commande publique.

## 1.4 Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum et sans minimum est passé en application des articles L.2125-1-1°, R.2162-1 à R2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

## 1.5 Décomposition de la consultation

Le présent marché est un lot unique.

## 1.6 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 50324200-4 : Services de maintenance préventive
- 50700000-2 : Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments

## 1.7 Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au Titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **2.2 Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou de plusieurs groupements.

### **2.3 Variantes**

Aucune variante n'est autorisée.

## **3. Conditions relatives au contrat**

### **3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution**

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an, renouvelable automatiquement par tacite reconduction, dans la limite de trois renouvellements d'un an chacun.

À l'issue des 48 mois, le contrat ne sera pas reconduit.

L'accord est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

### **3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au Titulaire et aux sous-traitants de premier rang éventuels

de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 3.3 Prix des prestations

Les prix de chacune des périodes annuelles sont fermes. Ils sont mis à jour à date d'anniversaire par application de la formule ci-après :

$$\mathbf{Pr = Po \times C}$$

Détaillé comme suit :

$$\mathbf{Pr = Po \times (0,15 + 0,75 \times \frac{ICHTt}{IMEt}) \times \frac{ICHTo}{IMEo}}$$

Où :

Pr= prix révisé pour la période

Po= Prix de l'offre initiale

C= Coefficient de révision des prix

Le coefficient de révision des prix est formé des indices suivants :

ICHT= Indice du coût horaire travail – industries mécaniques et électriques charges incluses

IME= Indice des matériels et équipements

**ICHTo et IMEo** : indice à la date du début de l'accord-cadre (ex janvier 2026)

**ICHTt et IMEt** : indice à la date de référence ou de révision (t) (ex janvier 2027, janvier 2028, janvier 2029)

La date de début de l'accord-cadre est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les prix comprennent les frais de déplacement ainsi que l'ensemble des frais annexes de toute sorte.

Ils sont libellés en euros hors TVA.

Les prix sont réputés complets et comprennent l'ensemble des charges fiscales, parafiscales ou autres et plus généralement tous les frais nécessaires à l'exécution des prestations, de sorte qu'aucun supplément de quelque nature que ce soit ne puisse s'ajouter.

Les prix de maintenance préventive annuelle comprennent l'ensemble des prestations nécessaires au fonctionnement des installations.

Au cas où le pouvoir adjudicateur demande au Titulaire une prestation supplémentaire en matière de maintenance préventive, le prix proposé devra être dans l'économie globale du marché.

Les prestations relatives à la maintenance corrective pourront être réalisées après l'émission d'un bon de commande émis par le service ordonnateur sur la base d'un devis transmis par le Titulaire.

**Ce devis comprendra :**

- ❖ **Pour les équipements compris dans le BPU :**
  - Les prix conformes au BPU (fourniture et pose incluses)
  
- ❖ **Pour les équipements non recensés dans le BPU :**
  - Les tarifs de fourniture de matériels
  - Le coefficient de peine et soin (pour les factures d'achat des entreprises) prévu à l'accord cadre ;
  - Le temps prévisionnel prévu pour la pose, raccordement, réglage et mise en service ;
  - Le tarif horaire prévu à l'accord-cadre
- ❖ **La date prévisionnelle de début d'exécution de la prestation (cette date étant tributaire de la réception de la commande, elle pourra être de la forme « 15 jours après réception du bon de commande ». Cette date inclus les délais liés à l'approvisionnement des produits matériels par le Titulaire auprès de ses fournisseurs ;**
- ❖ **La durée prévisionnelle de réalisation de la prestation ;**
- ❖ **Les contraintes et points de vigilance associées à cette prestation (durée d'indisponibilité de l'équipement, problème de gestion du besoin d'utilisation du matériel).**

#### 4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'Acte d'engagement et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le Détail quantitatif estimatif (DQE)
- L'inventaire des équipements techniques
- Le cadre de mémoire technique

**Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.** Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante :

**Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur : lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises** (Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise).

**Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise »** (personnel, et accessible après identification email et mot de passe).

**Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.**

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

**Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.**

**L'ensemble des échanges avec la collectivité s'effectuera via l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>**

Conformément à l'article R.2132-7 du Code de la commande publique " Sous réserve des dispositions des articles R. 2132-11 à R. 2132-13, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu par voie électronique. Un moyen de communication électronique est un équipement électronique de traitement, y compris la compression numérique, et de stockage de données diffusées, acheminées et reçues par fils, par radio, par moyens optiques ou par d'autres moyens électromagnétiques."

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- La mise à disposition des documents de la consultation
- La réception des candidatures et des offres
- Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments d'informations
- Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution)

Le pouvoir adjudicateur ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique ou électronique (CD Rom, Clé, USB...) ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimée en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 Documents à produire – (Candidature)

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (cf. Articles L.2142-1, R2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique) :

- **Les formulaires DC1** (lettre de candidature) **et DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement en ligne sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)
- **Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise** (déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner)
- **Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise** (déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; déclarations appropriées de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels)
- **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise** (Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur État d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour

l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique concerné.

## 5.2 Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Les bordereaux des prix unitaires (BPU) intégralement complétés (PDF et XLS)
- Les détails quantitatifs estimatifs (DQE) intégralement complétés (PDF et XLS)
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : ce mémoire regroupera les dispositions précisant notamment les moyens humains et techniques affectés à la réalisation de la prestation, la méthodologie d'intervention et de l'assistance technique.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.3 Visites sur site

**Une visite sur site, obligatoire sera organisée entre le 8 et le 12 septembre 2025 inclus.**

Pour ce faire, les candidats devront prendre contact avec

**Madame Aline Sylvie MENDOMO**

Responsable commande publique

Téléphone : 03 88 24 88 23 Email : [a.mendomo@tns.fr](mailto:a.mendomo@tns.fr)

## 6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

### 6.1 Transmission électronique

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plateforme d'achat PLACE. Les candidats qui renseignent leurs coordonnées lors du téléchargement seront informés des éventuelles modifications réalisées sur le dossier. Ceux qui le téléchargeront à titre anonyme ne pourront pas être avertis. Ils devront vérifier

par eux même que l'offre qu'ils remettront correspond bien au dernier dossier de consultation disponible.

L'offre des candidats sera à remettre par le biais de la même plateforme, **jusqu'au 25 septembre 2025 à 17 heures 00 délai de rigueur.**

**Les échanges en cours de procédure et après la remise des offres se feront via la plateforme.**

**La seule plateforme utilisée pour tous les échanges relatifs** au présent appel à concurrence est la plateforme PLACE. Aucune autre plateforme d'achat ne saurait être utilisée.

Adresse de la plateforme :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Les fichiers peuvent être transmis en format PDF, Word ou Excel. Les autres formats ne sont pas autorisés.

**L'offre du candidat doit être réceptionnée par le Théâtre National de Strasbourg, par le biais de la plateforme d'achat, avant la date et l'heure précisées sur la page de garde** du présent document, sous peine de rejet de l'offre. Les offres reçues sont systématiquement horodatées par la plateforme. Les offres reçues après la date limite ne seront pas examinées.

Il est possible aux candidats de transmettre **en parallèle** de leur offre dématérialisée, une copie de sauvegarde de leur offre par voie postale. Sous forme papier ou sur une clé USB.

Adresse d'envoi :

Théâtre National de Strasbourg  
1, avenue de la Marseillaise  
CS 40184  
67005 Strasbourg Cedex

***Cette copie de sauvegarde, non obligatoire,*** devra être envoyée sous pli cacheté faisant apparaître la mention **« COPIE DE SAUVEGARDE : Marché n°M25\_TnS\_002\_ Maintenance et entretien des équipements scéniques »**

La copie de sauvegarde devra impérativement être réceptionnée avant la date et l'heure limite fixée pour la présente consultation.

Cette copie de sauvegarde ne sera ouverte que lorsqu'un programme informatique malveillant aura été détecté dans le pli transmis par voie électronique.

La signature électronique des documents, si elle est réalisée au moment du dépôt, sera demandée en phase d'attribution.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de problèmes rencontrés pour acquérir un certificat électronique, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés pour signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## 6.2 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# 7. Examen des candidatures et des offres

## 7.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 Attribution de l'accord-cadre

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas

anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

**Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :**

Critères	Pondération
Prix : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des prix sur la base du PBU</li> <li>- Analyse des prix forfaitaires dans le cadre de la maintenance préventive</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>40 points</b></p> <p>1. L'offre financière la moins disante se verra attribuer 20 points Les notes des autres candidats sont attribuées en fonction des écarts entre le prix proposé par chacun d'eux et l'offre la moins disante, par application de la formule suivante : <math>20 \times (\text{offre moins disante} / \text{offre du candidat})</math></p> <p>2. L'offre financière la moins disante se verra attribuer 20 points Les notes des autres candidats sont attribuées en fonction des écarts entre le prix proposé par chacun d'eux et l'offre la moins disante, par application de la formule suivante : <math>20 \times (\text{offre moins disante} / \text{offre du candidat})</math></p>
Capacités techniques, et administrative du candidat au regard du dossier fourni	<p style="text-align: center;"><b>45 points</b></p> <p style="text-align: center;">Moyens matériels Moyens humains Expertise technique Organisation de l'entreprise Modalité de gestion du projet de maintenance (préventif et curatif) Conformité réglementaire</p>
Délai d'intervention dans le cadre de maintenance curative	<p style="text-align: center;"><b>15 points</b></p> <p>L'analyse sera réalisée sur la base du délai d'intervention proposé par le candidat dans son dossier Le candidat présentant le délai le plus court se verra attribuer 15 points Les notes des autres candidats sont attribuées par application de la formule suivante : <math>15 \times (\text{délai le plus court} / \text{délai proposé par le candidat évalué})</math></p>

**Modalités de calcul des notes :**

**Les sous-critères sont notés : Sur la pondération.**

**Les critères sont notés : Sur la pondération**

**La note totale est obtenue : Sur 100 points**

### 7.3 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

### 7.4 Négociations

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles sont conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 8. Renseignements complémentaires

### 8.1 Adresses supplémentaires et points contact

Les candidats peuvent adresser par le biais de la plateforme d'achat toute demande de renseignements complémentaires au Théâtre National de Strasbourg au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, soit le **16 septembre 2025**.

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres leurs questions et demandes de renseignements complémentaires exclusivement par courrier électronique sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation, au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Aucune demande de précision par téléphone ne sera prise en compte.

## 8.2 Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix, 67070 Strasbourg-Cédex, 03 88 21 23 23, greffe.ta-strasbourg@juradmin.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé du rôle de médiateur est le Comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics - 5 Rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 1.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.